

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 29 JUIN 2018

DELIBERATION N° : 20180629_35

OBJET :

Budget 2018
Attribution d'une subvention
complémentaire à la MAISON DES
ASSOCIATIONS DE SAINT-JOSEPH
(MDA)
Approbation de l'avenant N°2

NOTA : Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été affiché à
la porte de la Mairie, le :

10 JUL. 2018

Nombre des conseillers en exercice :
39

Présents : 21
Procuration : 4
Votants : 25
Abstention : 0
Exprimés : 25

Le Maire

L'Élu(e) délégué(e)



Christian LANDRY

L'an deux mille dix-huit, le vingt neuf juin à dix-sept heures dix
neuf minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Patrick LEBRETON - Maire

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON
Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; YEBO
Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ;
MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ;
KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; HOAREAU
Claudette ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ;
COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE
Mohamed ; PAYET Yannis ; GEORGET Marilyne

Représentés

VIENNE Raymonde représentée par BAUSSILLON Inelda
LEBON Marie-Jo représentée par NAZE Jean Denis
HUET Henri Claude représenté par MOREL Harry Claude
BOYER Julie représentée par HOAREAU Claudette

Absents

VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; LEJOYEUX Marie
Andrée ; HOAREAU Jeannick ; GRONDIN Jean Marie ;
HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; FONTAINE Olivier ;
FRANCOMME Brigitte ; ASSATI Marie Pierre ; RIVIERE
François ; PAYET Priscilla ; GUEZELLO Rosemay ; MALET
Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code
général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire
pris au sein du conseil.

Madame Rose Andrée MUSSARD, 4^{ème} adjointe, a été
désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces
fonctions qu'elle a acceptées.

DÉLIBÉRATION N° :

20180629_35

OBJET :

**Budget 2018
Attribution d'une
subvention
complémentaire à la
MAISON DES
ASSOCIATIONS DE SAINT-
JOSEPH (MDA)
Approbation de l'avenant
N°2**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Maire expose :

L'association Maison des Associations de Saint-Joseph (MDA) a bénéficié, par délibérations n°20171212_38 (conseil municipal du 12 décembre 2017) et n°20180410_49 (conseil municipal du 10 avril 2018), d'une subvention de 148 000,00 €, ainsi que diverses aides en nature dont des prestations de service acquises par la Commune pour un montant global de 84 700,00 €, au titre de l'année 2018.

Dans le respect de son objet statutaire, l'association souhaite poursuivre en 2018 son projet intitulé « *Fonds de Participation des habitants* » inscrit à la programmation de la politique de la ville, avec une participation financière communale d'un montant de 1 250,00 €. Ce fonds permettra de soutenir diverses initiatives d'habitants issus des quartiers prioritaires. Cette programmation 2018 de la politique de la ville a été validée lors du comité de pilotage du 3 mai 2018.

Afin de permettre le bon déroulement de ce projet, il convient de délibérer sur l'attribution d'une subvention 2018 complémentaire à allouer à ladite association.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal :

- d'attribuer à l'association MAISON DES ASSOCIATIONS DE SAINT-JOSEPH (MDA) une subvention complémentaire d'un montant de 1 250,00 € au titre de la politique de la ville pour le projet mentionné ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention financière ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations du conseil municipal n°20171212_38 du 12 décembre 2017 et n°20180410_49 du 10 avril 2018,

Vu la note explicative de synthèse n°35,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

Envoyé en préfecture le 10/07/2018
Reçu en préfecture le 10/07/2018
Affiché le 10/07/2018
ID : 974-219740123-20180629-DCM20180629_35-DE

Présents : 21

Représentés : 4

Pour : 25

Abstentions : 0

Contre : 0

- Article 1^{er}.** ATTRIBUE à l'association MAISON DES ASSOCIATIONS DE SAINT-JOSEPH (MDA) une subvention complémentaire d'un montant de 1 250,00 € au titre de la politique de la ville pour le projet "Fonds de Participation des habitants".
- Article 2.-** AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention financière ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.
- Article 3.-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du : 10 JUIL. 2018

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

L'Élu(e) délégué(e)



Christian LANDRY